



## **CONDITIONS GENERALES et CONTRACTUELLES pour la FORMATION CONTINUE**

### **INSCRIPTION**

**Les inscriptions sont à envoyer par écrit 10 jours au plus tard avant le début du cours.**

L'Institut enregistre les inscriptions par ordre d'arrivée et confirme par lettre à la réception de l'inscription. Si le nombre maximum de participants est atteint, l'Institut avise la personne de l'enregistrement de son inscription sur une liste d'attente.

Les confirmations définitives sont envoyées avec les informations pratiques.  
A réception de celle-ci, le paiement de la formation doit être effectué.

### **PAIEMENT**

Il est à effectuer à la confirmation :

- En CHF par bulletin de versement avec les références suivantes :  
IFMV Sàrl, sur le compte CH82 8018 1000 0090 8250 3  
Après de la BR Genève Rhône à Bernex CCP n°12-359-3

Pour l'enregistrement correct de vos paiements, il est indispensable de préciser sur votre bulletin de versement le nom de la formation concernée.

*Aucun paiement n'est accepté en espèces.*

Si le payeur de la formation est un tiers, veuillez également faire mentionner votre nom sur le bulletin de versement.

### **ATTESTATIONS DE SUIVI ET DE PAIEMENT**

Pour toutes les formations, 2 attestations sont délivrées systématiquement :

- Une attestation de participation à la formation
- Une attestation de paiement

Si le payeur de la formation est un tiers, la facture est délivrée sur demande uniquement.

### **DESISTEMENT**

L'IFMV peut en tout temps décider de reporter ou d'annuler une formation, pour effectif insuffisant ou autre raison. Cette décision entraîne, soit le report du paiement sur une formation à des dates ultérieures, soit le remboursement.

### **PENDANT LA FORMATION**

Durant toute la durée de la formation (à l'exception des temps de pause), les téléphones portables doivent être déconnectés.